

Code du produit : CA CUIVRE
FDS N°: P055

Nb. pages : 5
Date : 12/03/2003

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : CARBONATE DE CUIVRE

Code ETQ : M216

Fournisseur :

CERADEL
19 à 25 rue Frédéric Bastiat
BP 1598
87022 LIMOGES CEDEX 9
Tel : (00.33) 05.55.35.02.35
Fax : (00.33) 05.55.35.02.30
E-mail : ventes@ceradel.fr

Renseignements en cas d'urgence :

Centre anti-poison de votre département.
N° d'appel d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59
Site web : www.ceradel.fr

2. Composition / informations sur les composants

Substance dangereuses représentatives :

CARBONATE DE CUIVRE (IT) Concentration entre 50% et 100% Symbole : Xn – R 22

CARBONATE DE CUIVRE N° CAS : 12069-69-1 Formule : $\text{CuCO}_3 \cdot \text{Cu}(\text{OH})_2$

3. Identification des dangers

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets létaux aigus nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par inhalation, contact avec la peau et ingestion.

Lors de la décomposition du produit, émissions de vapeur et de fumées acres de CO₂.

4. Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation : En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Ne rien faire absorber par la bouche.

Après contact avec la peau : Retirer les vêtements imprégnés et laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon.

Après ingestion : Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est.

Après contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau et consulter un ophtalmologiste si nécessaire.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Non inflammable.

Équipement spécial pour les intervenants :

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Moyens d'extinction préconisés :

CO₂, mousse, poudre ou eau pulvérisée..

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

Jets d'eau afin de ne pas disperser le produit.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Ramasser le produit répandu, le mettre en sacs plastique ou en fûts. Placer les fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthode de nettoyage :

Ramasser le produit par balayage dans un récipient hermétique et évacuer vers une décharge appropriée. Lavage à l'eau.

7. Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation

Utiliser dans un endroit bien ventilé.

Capter les poussières si nécessaire.

Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne pas respirer les poussières. Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Mesures d'ordre technique :

Valeurs limites d'exposition :

Aux Etats Unis, la valeur limite moyenne d'exposition aux composés du cuivre dans l'air des locaux de travail a été fixée par l'ACGIH à 1 mg/m³ exprimé en Cu.

Equipement de protection respiratoire :

Masque anti-poussières.

Protection des mains : gants caoutchouc ou plastiques.

Protection des yeux et du visage :

Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau :

Porter des vêtements de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Masse volumique : 500 à 2000 kg/m³

Caractère Acide-Base de la préparation : légèrement basique.

Solubilité de la préparation dans l'eau : insoluble

Tension de vapeur à 50°C des composants volatils : non concerné

Etat physique : solide (vert)

Intervalle de point éclair : non concerné

pH d'une suspension à 5% : 7

Température d'auto inflammation : non concerné.

Température de décomposition : 200°C.

Intervalle de température de fusion : non concerné.

Température moyenne de distillation des solvants contenus : non concerné.

10. Stabilité et réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Réactions dangereuses avec les acides : dégagement de CO₂

11. Informations toxicologiques

DL 50 (rat) : 1350 mg/kg

Certains composés du cuivre peuvent pénétrer dans l'organisme à l'état finement divisé par voie respiratoire ou, à la suite d'une méprise par voie digestive.

Les symptômes suivants peuvent être observés :

Sur le plan digestif saveur typique en cas d'ingestion accidentelle, vomissements, coliques et désordres gastro-intestinaux.

Angoisse, crampes, asthénie, convulsions.

12. Informations écologiques

Mobilité : pas de données disponibles.

Persistance et dégradabilité : pas de données disponibles

Potentiel de bioaccumulation : pas de données disponibles

Ecotoxicité : tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Toxique pour certaines espèces marines.

13. Informations relatives à l'élimination

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau, ni dans le milieu naturel.

Se conformer aux règlements et arrêtés préfectoraux en vigueur.

Destruction dans un centre agréé.

14. Informations relatives au transport

Non soumis aux réglementations.

15. Informations réglementaires

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la Directive dite « Toutes préparations » 88/379/CE et de ses adaptations.

Classement de la préparation :

X Xn - Nocif

Contient du :

CARBONATE DE CUIVRE

Phrases R :

R 22 : Nocif par ingestion.

Phrases S :

S 22 : Ne pas respirer les poussières..

S 24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

16. Autres informations

PHRASES R CONTENUES DANS LA FICHE :

R 22 : Nocif par ingestion.

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.